

Aquarium-Muséum Universitaire de Liège & La Maison de la Science Résumé du Règlement de Visite

Définition Le terme « Espaces Muséaux » regroupe l'ensemble des expositions permanentes et temporaires de l'Aquarium-Muséum Universitaire de Liège, de la Maison de la Science et de l'Embarcadère du Savoir, situés au sein du bâtiment de l'Institut de Zoologie (Quai Édouard Van Beneden 22, B-4020 Liège).

Comportements

- Pour avoir accès au site des Espaces Muséaux, les visiteurs doivent être en possession d'un billet d'entrée en cours de validité ;
- Ne pas apposer de graffitis, inscriptions, marques, salissures ou dégradations en tout endroit du bâtiment des Espaces Muséaux ;
- Durant leur passage sur le site des Espaces Muséaux, les visiteurs sont tenus d'adopter un comportement respectueux de l'ordre public et des bonnes mœurs ;
- Les visiteurs doivent porter une tenue de ville appropriée en toutes circonstances ;
- Les animaux de compagnie ou autres animaux (même portés à bras ou dans un sac de transport) sont interdits, sauf les chiens d'assistance approuvés avec les documents officiels appropriés. Les animaux d'assistance doivent demeurer sous le contrôle de leur propriétaire en tout temps, en laisse ou harnais ;
- Les visiteurs ne doivent pas gêner les autres visiteurs par toute manifestation bruyante, notamment par des conversations au téléphone, l'écoute d'appareils de radio ou tout autre appareil de diffusion sonore ;
- Ne pas s'asseoir, se tenir sur les rambarde et les garde-corps ou poser les enfants sur les rebords, sur les marches d'escalier ou les appuis de fenêtre ;
- Ne pas se pencher ou pencher un enfant au-dessus de la surface de l'eau ;
- Il est interdit d'avoir à l'égard du personnel de l'établissement et des autres visiteurs un comportement tapageur, violent, agressif et/ou indécent, ou de présenter une attitude ou de tenir des propos déplacés ;

Articles interdits

- Les équipements à roues, tels que les planches à roulettes, les trottinettes, les bicyclettes, les patins ou encore les chaussures à roulettes intégrées ;
- Les aliments et boissons ;
- Les boissons alcoolisées ou toute substance illégale ;
- Les armes et munitions de tous types, ou les objets qui peuvent servir d'arme (même si elles sont factices ou inoffensives) ;
- Les armes blanches : poignards, couteaux, sabres, matraques, coup de poing et rasoirs, lames pliantes ou non, etc ;
- Les armes électriques de neutralisation des personnes ;
- Les objets ou produits dangereux ;
- Les substances explosives, inflammables ou volatiles ;

Photo et vidéos

- Sauf explicitement mentionné, les visiteurs peuvent, pour leur seul usage privé (usage personnel et/ou familial, non professionnel et non commercial), sans déranger ou gêner les autres visiteurs, sans faire usage de flash ou de support sur pied, photographier ou filmer les animaux dans les aquariums ainsi que les collections des Espaces Muséaux ;
- Ne pas utiliser de flash ou de lampe torche (y-compris celle d'un téléphone mobile) !
- Ne pas utiliser les perches à selfie ;

Respect des animaux et des installations

Il est demandé aux visiteurs de ne pas :

- frapper ou toquer sur les vitres des aquariums et des vitrines d'expositions ;
- jeter ou laisser tomber quelconque objet (papiers, débris, monnaie, etc.) dans les aquariums, et si cela se produit de le signaler immédiatement au personnel d'accueil ;
- crier ou émettre des sons susceptibles d'effrayer les animaux ;
- éblouir les animaux avec des flashes, des pointeurs laser, des lumières diverses telles que torches ou téléphones portables ;
- avoir de gestes brusques envers les animaux ;
- donner à manger aux animaux ;

Nourriture et boissons

- Ne pas manger et boire sur le site des Espaces Muséaux ;
- Plusieurs distributeurs automatiques de boissons et de snacks sont installés dans le hall d'entrée des Espaces Muséaux. Ces distributeurs appartiennent et sont gérés par des entreprises externes. Les agents d'accueil des Espaces Muséaux n'ont pas accès en cas de panne ou de malfonction. Les Espaces Muséaux ne sont pas responsables de ces distributeurs et nous ne pouvons pas intervenir ou rembourser l'utilisateur. Un numéro de téléphone est indiqué sur le distributeur pour signaler une malfonction ou en cas de panne.

Effets personnels

- Les visiteurs sont responsables de leurs effets personnels – notamment vêtements, sacs, lunettes, appareils photo, téléphones, smartphone, ordinateurs, etc. – sans recours contre les Espaces Muséaux en cas de disparition ou de dégradation ;
- Un vestiaire non gardé gratuit est à votre disposition à l'accueil. Le musée décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ;
- Ne doivent pas être déposés au vestiaire : les sommes d'argent, les titres et papiers d'identité, les chéquiers et cartes de crédit, les objets de valeur – notamment les bijoux, les appareils photographiques et les caméras, les téléphones, les smartphones, les ordinateurs, les montres, etc – ou les objets et matières dangereuses ou illégales.



Le règlement présenté sur cette page n'est pas exhaustif et représente uniquement un extrait et un résumé de notre règlement. Le règlement complet est disponible sur notre site à l'adresse URL suivante : aquarium-museum.link/reglement-fr

